

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

### AMENDEMENT

N° CD162

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 4 QUATER

I. – Compléter cet article par les 5 alinéas suivants :

« II. – Au premier alinéa de l'article L. 661-9, la première occurrence du mot « à » est remplacé par les mots : « au premier alinéa de » ;

« III. – Au premier alinéa de l'article L. 661-10, la première occurrence du mot : « à » est remplacé par les mots : « au premier alinéa de » ;

« IV. – Au second alinéa de l'article L. 661-10, la première occurrence du mot : « à » est remplacé par les mots : « au premier alinéa de » ;

« V. – À la seconde phrase du premier alinéa de l'article L. 661-11, la dernière occurrence du mot : « à » est remplacée par les mots : « au premier alinéa de » ;

« VI. – À la première phrase de l'article L. 661-12, le mot : « à » est remplacé par les mots : « au premier alinéa de ».

II.- En conséquence, substituer à l'alinéa 1 les deux alinéas suivants :

« Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« I. – L'article L. 661-8 est complété par un alinéa ainsi rédigé : ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à effectuer les coordinations nécessaires aux articles L. 661-9 à L. 661-12 du code rural et de la pêche maritime.